

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-102/SG/IAM portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons.

n° 74-102/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

17 janvier 1974

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1974

Date du numéro

10 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rapportée, pour compter du 1er janvier 1974, l'autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons, licence de 6° classe, au quartier 6, rue des Issas, porte n° 134, à Djibouti, accordée par décision n° 71-958/SG/AI du 3 juillet 1971, à M. Mahamoud Ibrahim Sougal.